

9.

Françoise Héritier



Françoise Héritier a découvert l'ethnologie avec Claude Lévi-Strauss dans les années 50, début d'une collaboration intellectuelle qui n'a jamais cessé depuis. Cette spécialiste des Samo mais aussi de l'anthropologie symbolique du corps et des rapports hommes/femmes relate son parcours de chercheuse attachée à une vision universaliste de l'humanité.

1933*Naissance à Veauche (Loire)***1957***Premier terrain en Haute-Volta dans le cadre d'une mission pour le Service hydraulique de l'AOF***1961***Entre à l'EHESS ; devient directrice du Centre d'analyse documentaire pour l'Afrique noire***1964***Débute l'étude du système de parenté des Samo en Haute-Volta***1967***Entre au Laboratoire d'anthropologie sociale (CNRS)***1978***Médaille d'argent du CNRS au titre du Département des Sciences humaines et sociales***1981***Élection au Collège de France sur la chaire d'Étude comparée des sociétés africaines et directrice du Laboratoire d'anthropologie sociale***2003***Reçoit le prix Irène Joliot-Curie pour l'ensemble de son œuvre*

La vocation

« Dès l'enfance, j'avais le désir de comprendre comment les choses fonctionnaient, pourquoi le monde était ainsi. J'étais une petite fille très questionneuse d'après ce que m'ont dit mes parents. Mon intérêt pour les questions ethnologiques et notamment mon goût pour les études sur la parenté me viennent aussi peut-être des conversations de mes deux grand-mères qui discutaient beaucoup entre elles des histoires de leurs voisins et notamment de leurs rapports de parenté et d'alliance. Je transcrivais mentalement des fils de discours compliqués concernant des personnes que je ne connaissais pas, où il était question, par exemple, du mariage entre « la fille de la sœur du boulanger et le neveu du maçon de La Chenale qui se trouvait être lui-même un cousin germain du mari de la sœur du boulanger ».

Durant mes années d'études, j'ignorais l'existence même d'une discipline appelée ethnologie. L'éducation que l'on nous donnait était très frileusement repliée sur l'Hexagone. Je ne m'imaginai même pas que les autres peuples pouvaient vivre différemment de nous. Au lycée, j'avais cependant une intense curiosité historique pour les civilisations antiques du bassin méditerranéen telles l'Égypte, la Grèce, Sumer parce que c'était les seules civilisations autres dont on nous parlait dans les programmes d'enseignement. J'ajouterai que je n'aimais pas l'époque contemporaine, peut-être à cause des souvenirs que j'avais de la guerre, et que, ne pensant pas aux lointains géographiques, je m'intéressais au lointain temporel. Il n'était nullement question de Chine, de Japon, d'Inde ou d'Iran, encore moins naturellement d'Afrique, d'Amérique, d'Australie ou d'Asie. C'est ainsi que tout naturellement, j'ai suivi à la Sorbonne des études d'histoire et de géographie. Mon goût se portait surtout sur la civilisation égyptienne, ensuite la civilisation grecque, mais aussi celles des Hurrites, des Akkadiens ou des Sumériens. Ainsi, j'ai plutôt été formée par des lectures et des enseignements historiques que par des enseignements philosophiques ou sociologiques (ce qui

est le cas de la plupart de mes collègues). Je lisais Jean Sainte-Fare-Garnot en égyptologie, André Dupont-Sommer sur les manuscrits de la mer Morte ou Georges Contenau sur le Proche-Orient. Et Georges Dumézil, bien sûr.

En suivant mon cursus ordinaire, j'ai préparé l'agrégation d'histoire à la Sorbonne et je me disposais à enseigner cette

SANS RÉELLE VOCATION
D'ENSEIGNANTE,
JE CARESSAIS L'IDÉE
DE POUVOIR
ME CONSACRER À
LA RECHERCHE SUR
DES SOCIÉTÉS ANCIENNES.

discipline ainsi que la géographie, mais sans enthousiasme et sans réelle vocation d'enseignante. En revanche, je caressais l'idée de pouvoir me consacrer un jour à la recherche sur des sociétés anciennes et naturellement sur l'Égypte. Pourquoi l'Égypte en particulier ? En raison de mon goût pour l'art

égyptien, hiératique avec des formes stylisées, les visages et les pieds de profil l'un devant l'autre, les grands yeux obliques, les grands plastrons sur la poitrine... J'ai du reste suivi les cours de Jean Sainte-Fare-Garnot à l'Institut d'Art en auditrice libre.

Je n'étais cependant pas que studieuse. Je fréquentais d'autres étudiants de la Sorbonne dont certains préparaient une agrégation de philosophie. Ils devaient passer obligatoirement, pour pouvoir se présenter au concours, un certificat de sciences et beaucoup d'entre eux optaient pour l'ethnologie comme étant la discipline la plus proche de leurs intérêts. À l'époque, c'est-à-dire dans les années 50, seul le musée de l'Homme proposait un certificat dans ce domaine qui consistait surtout dans des enseignements de technologie, de culture matérielle, d'anthropologie physique, de préhistoire avec quelques présentations de cultures différentes, mais il n'y avait rien sur les questions centrales de l'ethnologie. Cependant, même si cela ne faisait pas partie du certificat, il y avait à la Ve section de l'École pratique des hautes études, l'enseignement incroyablement novateur de Claude Lévi-

Strauss que mes camarades suivaient. J'ai décidé d'y aller voir moi aussi et je suis tombée sous l'emprise enthousiaste de l'ethnologie et de l'enseignement de cet homme remarquable, doté d'une grande capacité pédagogique, apte à susciter l'intérêt et l'admiration. Mais, je n'avais pas la prétention d'en faire mon métier. C'est en fait une série de hasards providentiels qui a présidé à ma carrière. C'est un point qu'il me faut souligner. Il faut savoir saisir les chances qui se présentent même lorsqu'elles ouvrent sur des chemins hasardeux.

Ainsi donc, C. Lévi-Strauss comptait parmi ses collègues un philosophe du nom de Roger Daval, professeur à Bordeaux. Il avait eu l'idée de créer un Institut de sciences humaines appliquées pour répondre à des demandes gouvernementales. C'était encore l'époque de l'AOF (Afrique occidentale française). Le service hydraulique de l'AOF s'était adressé à lui pour recruter un ethnologue et un géographe pour une mission en Haute-Volta (actuel Burkina Faso). Il s'agissait d'étudier la possibilité d'un aménagement hydro-agricole dans une vallée très peu peuplée (par des Pana et des Marka) et de voir s'il était possible d'y attirer des Mossi c'est-à-dire des membres d'une autre ethnie vivant sur le plateau central. Le problème à résoudre était concret. C. Lévi-Strauss a relayé cette demande auprès de ses étudiants à la fin d'un cours ; un de mes amis s'est présenté pour le poste d'ethnologue et moi pour celui de géographe. J'avais à l'époque déjà obtenu ma licence d'histoire et de géographie. Le service hydraulique de l'AOF n'a pas retenu immédiatement ma candidature parce que j'étais une fille. Mais comme ils n'ont trouvé personne d'autre, au bout de trois mois, j'ai fini par être acceptée. C'est dans ce contexte que je suis partie pour la première fois sur le terrain ; nous étions en septembre/octobre 1957 et j'y suis restée un an. Pendant ces trois mois d'attente, j'avais pris la peine de suivre des cours auprès d'un ingénieur-géographe pour apprendre quelques techniques propres à mes nouvelles fonctions, comme pratiquer des relevés à la planchette, à la boussole et à l'alidade nivélatrice. C'est à ce moment que j'ai définitivement voulu devenir eth-

nologue. Cela n'a pas été simple bien que ce fût sûrement plus facile pour moi que pour les jeunes d'aujourd'hui. »

Le cursus

« Après le bac, je me suis donc inscrite à la Sorbonne en histoire et géographie. J'y ai passé l'année propédeutique (nom donné à l'époque à la première année d'études supérieures), la licence puis le diplôme qui consistait en la rédaction de deux mémoires afin de prouver notre aptitude à la recherche. Le premier portait sur un cartulaire en latin d'une abbaye catalane au Moyen Âge, avec comme but d'étudier la répartition des terres et la transmission des biens entre les différentes dépendances de cette abbaye. Le second portait sur la transcription et l'analyse de lettres autographes de fermiers généraux du XVII^e siècle. Nous ne choisissons pas les sujets de nos mémoires : ils nous étaient dictés en fonction des intérêts de nos professeurs.

L'année suivante, j'ai commencé à préparer l'agrégation, mais j'ai abandonné très vite. Ce n'était plus nécessaire de me donner tout ce mal alors que je ne voulais plus enseigner l'histoire et la géographie. À la place, j'ai passé moi aussi le certificat d'ethnologie au Musée de l'Homme. Il n'y avait rien d'autre à faire puisque aucun autre cursus n'existait à l'époque dans cette discipline. Tout le reste, il fallait l'apprendre sur le tas, c'est-à-dire essentiellement sur le terrain.

Autre hasard providentiel s'il en est : en Haute-Volta, lors de mon premier séjour, j'avais travaillé sur deux sociétés différentes, celle de la vallée d'accueil présumée et celle de la zone potentielle d'émigration. Entre les deux se trouvait le territoire d'une autre population – les Samo – où nous nous arrêtons de temps en temps pour poser des questions. Cette population m'a semblé particulièrement intéressante et c'est là que j'ai décidé de travailler à partir du début des années 60. J'y ai découvert un système de parenté original qui m'a

énormément intriguée. Croyant m'être trompée, je l'ai repris plusieurs fois avec des informateurs différents. En fait, les réponses étaient les mêmes. Il s'agissait d'un système que nous appelons Omaha, système patrilinéaire dont on ignorait à l'époque qu'il puisse exister en Afrique. Il avait été décrit uniquement en Amérique du Nord, et notamment chez les Indiens Omaha.

Ce type de système de parenté est accompagné d'un système d'alliance fondé sur d'innombrables interdits matrimoniaux. Nul n'avait idée de la manière dont ils fonctionnaient pratiquement. C. Lévi-Strauss avait travaillé sur les systèmes élémentaires de parenté, c'est-à-dire des systèmes d'alliance qui sont fondés non sur des interdits mais sur des prescriptions, par exemple l'obligation d'épouser une fille d'un frère de la mère. Il restait à comprendre comment fonctionnaient les systèmes semi-complexes et complexes de parenté. Les systèmes complexes de parenté sont ceux qui gouvernent par exemple nos propres sociétés où on peut théoriquement épouser toute personne de son choix à condition qu'elle ne tombe pas sous le coup des interdits de consanguinité et d'alliance tels que les imposent le Code canonique et le Code civil. L'extension de ces interdits et de leurs définitions varie selon les sociétés qui pratiquent ce genre de système. Les systèmes semi-complexes fonctionnent également sur des interdits, mais qui dépassent la simple généalogie. On les trouve essentiellement dans des sociétés où la notion de lignage, par filiation patrilinéaire (Omaha) ou matrilinéaire (Crow) est prépondérante. Ainsi, ce qui compte est moins la réalité généalogique que l'appartenance par naissance à un lignage, ce qui élargit considérablement le nombre de personnes inépousables et implique, par hypothèse non vérifiée, qu'il fallait à tout un chacun aller chercher son conjoint au loin. Les Samo appliquaient un système semi-complexe et j'ai donc décidé de m'atteler à la question de son fonctionnement. J'ai passé des années dans trois villages qui constituaient une unité sociologique à relever les généalogies lignagères et l'ensemble des mariages. Ce fut mon terrain de

prédilection même si j'ai aussi travaillé sur les systèmes de parenté des Mossi, des Dogon (au Mali), des Bobo. Mais je n'ai tiré parti que de mon enquête chez les Samo, parce que ce type de monographie demande un très gros travail. L'exploitation de mes données fut longue. Je l'ai faite grâce à l'informatique qui perçait à peine en sciences sociales, avec l'aide d'une informaticienne de talent, Marion Selz, qui écrivit tous les logiciels correspondant aux hypothèses que je voulais tester. Ce sont les résultats de ces travaux qui m'ont valu en 1978 la médaille d'argent du CNRS pour l'ensemble du Département des sciences humaines et sociales.

Mais revenons un peu en arrière. En 1961, j'étais entrée à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) comme chef de travaux. J'étais chargée de monter un système de langage informatisable pour la recherche documentaire sur des travaux écrits. Je travaillais dans l'orbite de Jean-Claude Gardin, un archéologue qui avait eu cette idée de créer ce type de langage qu'on a appelé le Syntol (Syntagmatic Organization Language). C'était un travail tout nouveau pour moi, qui a également mobilisé en plus un sociologue, un philosophe et un psychologue. Une fois établi ce langage en arborescence et la grammaire qui allait avec, l'EHESS, dont le gestionnaire s'appelait Clemens Heller, a décidé de le tester et de le mettre en application dans un centre expérimental que l'on m'a confié, le Centre d'analyse documentaire pour l'Afrique noire (CADAN devenu par la suite CARDAN).

Avec des vacataires, nous appliquions ce langage à l'analyse de textes qui consistaient en des paragraphes d'articles. Puis lorsque le corpus fut assez important, nous procédâmes à des recherches documentaires en utilisant le même code. C'était efficace, mais la finesse du travail rendait toute recherche très coûteuse. Je me suis occupée de ce centre et de cette expérience pendant plusieurs années. Mon vœu le plus cher cependant était de retourner en Afrique. C'était difficile d'obtenir des frais de mission à l'EHESS. J'ai donc fait une demande d'entrée au CNRS où j'ai été recrutée en 1967. J'ai alors été affectée au Laboratoire d'anthropologie sociale que

dirigeait C. Lévi-Strauss. J'ai parcouru les échelons du CNRS, je suis retournée comme directrice d'études cumulante à l'EHESS, puis j'ai été élue au Collège de France en 1981. Peu après, j'ai remplacé C. Lévi-Strauss à la tête du Laboratoire d'anthropologie sociale. Maintenant, je suis moi-même à la retraite, même si je continue, parmi d'autres activités, à animer deux séminaires, au Laboratoire d'anthropologie sociale et à l'EHESS. »

L'apport à l'ethnologie

L'application de l'informatique à l'anthropologie

« Je n'ai pas reculé devant l'utilisation de techniques permettant d'analyser les données recueillies sur le terrain. Après mon premier retour de mission en Haute-Volta, je suis entrée comme vacataire à l'Institut national d'études démographiques (INED). S'y trouvait un démographe admirable, Jean Sutter, qui avait travaillé avec Robert Gessain au Musée de l'Homme sur les généalogies inuit ; il avait mis au point un système sur cartes perforées porteuses d'informations codées que l'on pouvait trier selon plusieurs items. En fonction des hypothèses, on croisait des données pour trouver des réponses à des questions. Il m'a initiée à cette technique afin que je puisse mettre les relations matrimoniales que j'avais relevées chez les Pana en Haute-Volta (lors de mon premier séjour, j'avais pris la peine de faire un relevé complet des mariages sur un village) sur cartes perforées afin de les analyser. C'était au début des années 60. J'ai ainsi appris des techniques qui, quelque temps plus tard, ont été remplacées par l'informatique que j'ai utilisée par la suite sur les données recueillies chez les Samo. En testant de nombreuses hypothèses, j'ai fait apparaître des lois du fonctionnement matrimonial des systèmes semi-complexes d'alliance et je me suis essayée à déterminer en quoi ces lois relevaient d'un modèle universel. Il n'est pas nécessairement reconnu par tous mes

collègues ; un certain nombre pense que ce modèle de fonctionnement n'est valable que pour les Samo ! À cela je ne peux répondre que c'est ainsi que doivent fonctionner tous les systèmes semi-complexes (avec des variantes) parce que les relativistes attendent qu'on en fasse la preuve cas par cas. Or, très peu de collègues (c'est une litote) ont fait le travail informatique que j'ai mené sur les généalogies samo pour décrypter comment on s'y prenait pour se marier de façon très endogame, locale, sans enfreindre pour autant les interdits matrimoniaux. Ainsi, on peut toujours prétendre que le modèle ne marche que dans un cas, celui des Samo, alors qu'en fait, en prévoyant des substitutions à la notion de lignage (settlement, quartier, etc.), les principes de la symétrie croisée et de l'alternance des lignes sont vraisemblablement une donnée universelle pour le fonctionnement des systèmes semi-complexes d'alliance. »

La valence différentielle des sexes

« À partir de l'analyse de ces systèmes de parenté, j'ai mis en évidence ce que j'ai appelé la « valence différentielle des sexes », concept dont on se sert aujourd'hui pour l'analyse des rapports de genre. Celui-ci met en évidence la place différente occupée par les deux sexes sur une échelle des valeurs. La « valence différentielle des sexes » est en quelque sorte une équation qui met en relation les notions de génération et de genre. Dès la plus haute préhistoire de l'Homme pensant, une observation cruciale, un « butoir pour la pensée », s'est imposée : les parents précèdent les enfants et les aînés précèdent les cadets et il faut de nombreuses années pour qu'un enfant acquière son autonomie. Pendant ce temps, il est sous la dépendance complète de ses parents et aînés, de ceux qui sont nés avant lui. Ainsi une équivalence est établie entre antériorité et supériorité et entre postériorité et infériorité ; avec la protection vient le pouvoir, avec la dépendance, la soumission. Dans ce rapport est venu se glisser le rapport de sexe, homme/femme, où l'homme occupe la position de

supériorité par rapport à la femme qui occupe la position de subordination. J'ai expliqué les raisons pour lesquelles ce glissement s'est produit, notamment par un autre « butoir pour la pensée » qui est que les femmes reproduisent les deux sexes et que les hommes ont besoin d'elles pour se reproduire à l'identique. J'ai élaboré cette théorie à partir de mes réflexions sur les systèmes de parenté et sur des questions d'inceste que j'ai exposées dans divers ouvrages. Et il m'apparaît avec le temps que la « valence différentielle des sexes » fonctionne avec toujours la même efficacité en nos temps contemporains et même dans les sociétés occidentales. »

L'inceste du deuxième type et l'anthropologie symbolique du corps

« Le troisième apport qui m'a valu un peu d'audience en dehors du milieu ethnologique (auprès des psychanalystes, psychologues et psychiatres notamment), réside dans mes travaux sur la raison d'être des interdits d'inceste qui portent non pas sur des consanguins mais sur des parents par alliance. L'inceste entre consanguins part d'une représentation mentale du contact de substances identiques par relation sexuelle directe. Ce qui n'est pas le cas pour la relation sexuelle entre des parents par alliance : ils n'ont pas de substances identiques. Ces interdits s'expliquent par une mise en contact effectivement des substances et d'humeurs corporelles identiques entre deux consanguins mais au travers d'un partenaire sexuel commun d'où les interdits qui portent sur les partenaires de consanguins de même sexe : deux frères, un père et son fils, deux sœurs, une mère et sa fille. Ce sont ces consanguins qui sont mis en situation incestueuse à partir du moment où ils partagent un partenaire commun. Une dérivation de ces systèmes identitaires élargit plus ou moins le champ des interdits du deuxième type selon les sociétés qui pratiquent cette prohibition, qui n'est pas universelle. Par exemple, si un homme couche avec la femme de son père, il met en contact cette femme et sa

mère à lui parce qu'elles ont un partenaire commun ; mais il se met lui-même en contact avec son père, sans compter qu'il l'est avec sa propre mère à travers cette série de contacts interposés. De telles séries sont impliquées dans l'inceste du deuxième type. Elles mettent aussi en évidence un autre aspect : chaque culture a sa propre anthropologie symbolique du corps en liaison avec les règles de l'organisation sociale. Ce qui m'a fait dire que le corps était partie prenante dans l'analyse structurale et logique que l'on pouvait mener. C'est ainsi que j'ai introduit l'anthropologie symbolique du corps comme susceptible de faire l'objet d'une analyse structurale, ou montré comment une règle sociale était sous-tendue par des représentations d'ordre génétique sur la constitution et l'appariement des corps. »

Regard anthropologique sur les questions de société

« En 1989, alors que commençait à poindre la grande peur du sida, le Président François Mitterrand a décidé de créer une série d'outils pour mieux comprendre le problème et tâcher d'y répondre. Ils étaient au nombre de trois : une Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS) qui continue d'exister ; une Agence française de lutte contre le sida qui est passée maintenant au ministère de la Santé ; et enfin, un Conseil national sida chargé de donner l'avis de la société civile sur les problèmes éthiques et techniques que pouvait poser l'épidémie. Il m'a demandé de prendre la présidence de ce conseil. J'ai accepté et cela a été une très grande expérience. Il y avait d'ailleurs pour moi un intérêt scientifique supplémentaire en raison de mon enseignement au Collège de France qui était centré sur l'anthropologie symbolique du corps, puisque le sida se transmettait par les substances corporelles, le sang, le sperme, le lait. Cela méritait qu'on s'y intéresse comme anthro-

pologue même si je ne m'y suis pas attachée seulement pour cette raison. Cette expérience m'a d'ailleurs permis de traiter de questions capitales. La plus importante à mes yeux concerne le problème du secret dans ces milieux sans confidentialité que sont les prisons, l'armée, les hôpitaux... mais essentiellement les prisons. Nous avons fait dans ce domaine énormément de travail dont les résultats ont eu des effets politiques comme faire passer le contrôle de la médecine pénitentiaire du ministère de la Justice à celui de la Santé.

À partir de cette expérience, j'ai été amenée à modifier le séminaire que j'animais au Collège de France. Pendant des années, il a porté sur des questions de parenté. J'ai changé alors mon fusil d'épaule et j'ai conduit un séminaire qui s'est appelé, pendant huit ans environ, « L'anthropologue dans la cité ». Il s'agissait de promouvoir le regard anthropologique que l'on pouvait porter sur des questions actuelles de société. Cela pouvait concerner les restes du colonialisme, le sida, ou d'autres problèmes comme l'obscurantisme religieux, la place des minorités, etc. Les quatre dernières années, j'ai traité de la violence, aussi bien dans les rapports hommes/femmes que dans les rapports entre nations, le terrorisme, la torture, les différents types de violence auxquels nous pouvons être confrontés de nos jours et ce, en essayant de porter sur ces sujets un regard anthropologique. »

Les figures marquantes

« En premier lieu, je citerai C. Lévi-Strauss qui fut l'éveilleur, mon maître, un grand pédagogue également et l'initiateur

JE SUIS UNIVERSALISTE
ET MES RECHERCHES SUR
LA PARENTÉ M'ONT PERMIS
DE ME RECONNAÎTRE
DANS CE PRINCIPE
LÉVI-STRAUSSIEEN.

du structuralisme en anthropologie qui fut une grande idée. C'est lui que je mets au plus haut car je lui dois mon insertion dans un courant de pensée universaliste et non pas relativiste. Chaque culture est unique, mais la reconnaissance de ce caractère unique des cultures ne doit pas nous

faire oublier qu'il est cependant possible, par la comparaison et la généralisation, de mettre à jour des lois générales. Sans cela, notre travail ne serait qu'un travail empirique de constitution des bases d'une discipline à venir. Je suis universaliste et mes recherches sur la parenté m'ont permis de me reconnaître dans ce principe lévi-straussien.

Je citerai aussi Denise Paulme, une africaniste qui travaillait chez les Dogon. En 1940, elle a publié un livre remarquable intitulé *L'Organisation sociale des Dogon* où elle s'affranchissait des études habituelles sur cette population, études qui s'intéressaient essentiellement aux mythes et à la religion, pour définir de façon précise les bases de cette société tant matérielles qu'immatérielles. Elle a travaillé également sur d'autres populations en Guinée et en Côte d'Ivoire. C'était aussi mon amie. Elle a initié un certain nombre de recherches sur les classes d'âge, sur les rapports de genre (ce fut l'une des premières anthropologues à s'intéresser à ce sujet), enfin, sur la littérature orale. Elle m'a beaucoup apporté.

Autre figure importante à mes yeux : l'ethnologue, botaniste et linguiste André-Georges Haudricourt pour son incroyable culture et sa très grande sagacité. Il a joué un rôle fondamental dans le développement de l'anthropologie des tech-

niques, de l'ethnoscience et de l'ethnolinguistique. Parmi les anthropologues étrangers, il y a évidemment Edward Evans-Pritchard, Alfred Reginald Radcliffe-Brown, et surtout Meyer Fortes. Ils ont tous les trois choisi des terrains extrêmement intéressants dont ils rendaient très bien compte mais ils posaient aussi des questions d'ordre général et théorique. Radcliffe-Brown a par exemple émis une hypothèse sur les appellations étranges usitées dans le cadre des systèmes de parenté omaha – Ego, oncle maternel, etc. – en l'expliquant par le fait qu'elles désignaient des collectivités d'hommes et de femmes dont le trait commun était d'appartenir à un même lignage. Pour ma part, je pense qu'il se trompait en partie, mais au moins a-t-il eu le mérite de chercher des explications à des faits étonnants. Meyer Fortes, quant à lui, avait eu l'idée en dehors de la théorie du lignage qui primait en son temps, de lancer la théorie de la filiation complémentaire.

J'ai également beaucoup apprécié certains ethnologues pour leur étonnante capacité de travail sur le terrain et la façon minutieuse dont ils en rendaient compte. Je pense notamment aux africanistes Godfrey et Monica Wilson, à Hilda Kuper. Ils ont écrit des ethnologies remarquables. » (Monica Wilson, *Communal rituals of the Nyakyusa*, 1959 ; Monica Wilson, *Good company : a study of Nyakyusa age-villages*, 1967 ; Monica Wilson, *Religion and transformation of society : a study of social change in Africa*, 1971 ; Hilda Kuper, *The Shona and Ndebele of Southern Rhodesia*, 1954 ; Hilda Kuper, *The Swazi : a south African kingdom*, 1963.) »

Au cœur des ténèbres, Joseph Conrad (1899)

« Ce livre – que j'ai découvert tardivement dans les années 70 – relate le voyage d'un jeune officier de marine marchande britannique qui remonte le cours d'un fleuve au cœur de l'Afrique noire. Embauché par une compagnie belge, il doit rétablir des liens commerciaux avec le directeur d'un comptoir au cœur de la jungle, Kurtz, très efficace collecteur d'ivoire, mais dont on est sans nouvelles. Le périple se présente comme un lent éloi-

gnement de la civilisation et de l'humanité vers les aspects les plus sauvages et les plus primitifs de l'homme, à travers la découverte progressive de la fascinante et très sombre personnalité de Kurtz. Le livre se passe en Afrique, et dans une Afrique mystérieuse et dangereuse, et porte sur la thématique de la violence, du consentement à la violence ou de la soumission à celle-ci. C'est un livre étonnant dont Francis Ford Coppola s'est inspiré pour le scénario de *Apocalypse Now*. »

Regard sur la discipline actuelle

« Je suis plutôt désolée, même révoltée, de voir à quel point notre discipline attire peu le regard et l'intérêt des bailleurs de fonds, étatiques et autres, et de la difficulté que rencontrent les jeunes à entrer dans la carrière. S'il n'y a plus de recrutement, c'est une discipline qui va mourir et ça me fait grand-peine.

J'en apprécie bien sûr les développements modernes qui font que désormais on peut faire l'ethnologie de domaines auxquels on ne pensait pas autrefois, l'ethnologie du monde contemporain, des banlieues, de la violence, du métro, des usines... Pour nous, l'ethnologie, c'était plutôt les terrains exotiques ou les terrains français, mais de préférence ruraux. Il y a donc eu une transformation importante de l'ethnologie qui est loin d'être négative, mais dont je suis un peu éloignée. Un de ces nouveaux terrains qui me paraît important et difficile, c'est celui des mécanismes de la violence entre sexes, entre groupes. Il me semble important de s'intéresser désormais à ces questions-là. Je n'ai jamais considéré qu'il y avait des terrains mineurs. À mon âge, je ne commencerai certes pas à travailler sur de nouveaux terrains – je pense notamment à ceux concernant la banlieue que beaucoup de

jeunes ethnologues tendent à investir – même si, j'en conviens, c'est là que se trouve l'avenir de l'ethnologie. »

PRINCIPAUX OUVRAGES

L'Exercice de la parenté, Le Seuil-Gallimard, 1981. L'ouvrage dans lequel F. Héritier se livre à l'étude de la nature des systèmes semi-complexes d'alliance et de leur raison d'être, ainsi que du système samo, en tentant d'élargir l'analyse aux systèmes semi-complexes d'alliance.

Les complexités de l'alliance, avec E. Copet-Rougier, 4 volumes, éditions des Archives contemporaines, 1990-1994. Recueil de contributions monographiques présentées au séminaire du Collège de France, tenu par F. Héritier, sur le même thème général, avec des approches différentes par volume.

Les Deux Sœurs et leur mère. Anthropologie de l'inceste, Odile Jacob, 1994. Une approche anthropologique de l'inceste du deuxième type.

De l'inceste, avec B. Cyrulnik et A. Naouri, Odile Jacob, 1994. Ouvrage collectif avec des auteurs variés (anthropologues, juriste, pédiatre, homme de loi) sur le thème de l'inceste.

Masculin/Féminin. La pensée de la différence, Odile Jacob, 1996. Une analyse de la façon dont s'est construite chez les humains une « pensée » de la différence sexuée fondée sur la « valence différentielle des sexes ».

De la violence I et II, Odile Jacob, 1996, 1999. Contributions d'auteurs divers sur ce thème, avec introduction et conclusion par Françoise Héritier.

Contraception : contrainte ou liberté, avec E.-E. Baulieu et H. Leridon, Odile Jacob, 1999. Une contribution de l'auteur sur la révolution que représente pour les femmes le droit à la contraception.

Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie, Odile Jacob, 2002. Ce deuxième volume présente la situation actuelle dans le monde du rapport des sexes et présente quelques pistes pour « dissoudre » cette hiérarchie.

Hommes, femmes, la construction de la différence, éditions le Pommier, 2005. Ouvrage collectif reprenant un cycle de conférences tenu au Collège des Sciences de la Cité des Sciences et de l'Industrie.